

J'aimerais à demander au très honorable ministre s'il n'a pas, au cours de ces négociations, considéré sérieusement quel montant d'argent devrait être payé par les Etats-Unis pour le brocantage de l'un des droits les plus sacrés des sujets britanniques ? Il en a transpiré assez pour que nous sachions que l'on s'est demandé si l'une de nos ressources nationales les plus importantes, et l'un des droits les plus sacrés dont un sujet britannique puisse jouir, le droit de naviguer sur la haute mer en se livrant à une occupation légitime, ne serait pas troqué pour de l'argent—mettant au prix, comme l'a dit M. Mackenzie, sur l'un des droits les plus chers au peuple de ce pays. Maintenant, je désire attirer l'attention sur ce qu'a dit M. Blake :

Quant à l'état critique des relations actuelles entre les deux pays, elles seraient les mêmes alors—la même arrogance, les mêmes fanfaronnades, les mêmes vantardises, ne serait-ce que dans le but de retenir les privilèges de pêche.

Je me demande si mon très honorable ami et ses associés n'ont pas eu récemment à endurer beaucoup de cette arrogance, de ces fanfaronnades et de ces vantardises que M. Blake a décrites ici comme étant le procédé auquel les hommes d'Etat de cette grande république ont recours pour appuyer leurs réclamations. M. Young, qui était alors l'un des membres les plus marquants de cette Chambre, et membre de l'opposition, représentant un collège électoral d'Ontario, disait :

Tout cela est un sacrifice honteux des intérêts du Canada, et cela est généralement admis, et le député de Durham-ouest l'a surabondamment prouvé. Cela n'est pas une raison pour que le traité soit ratifié. J'ai rarement entendu d'aussi piètres raisons que celles invoquées par le gouvernement pour insister sur l'acceptation du traité. Ou s'arrêteront les sacrifices ? Ils ne s'arrêteront jamais en ce qui concerne les Etats-Unis, et tant que le Canada sera sur la carte.

Tels sont les sentiments de ce parti qui s'est vanté mainte et mainte fois et qui a crié aux oreilles des Américains jusqu'à ce que quelques-uns de ces derniers aient été assez simples pour le croire, que le parti libéral était seul à désirer un règlement amical des questions en jeu entre les deux pays. Je dis que ce n'est pas là le moyen de réussir dans une lutte diplomatique comme celle à laquelle l'honorable ministre a dû prendre part. M. Mills, le ministre actuel de la Justice, disait :

Nous devrions être parfaitement convaincus, avant que le traité soit ratifié, que nous ne comptions pas une erreur et que nous ne détruisions pas d'un seul coup les espérances et les perspectives du pays.

Et montrant le traité qu'il tenait dans sa main, il ajoutait :

Voici le trou par lequel les Américains prendront possession du pays.

M. FOSTER : Est-ce notre Mills ?

Sir CHARLES TUPPER.

Sir CHARLES TUPPER : Notre Mills—le ministre actuel de la Justice. Et voilà comment il parlait du traité de Washington de 1871, et il n'y a pas aujourd'hui dans tout le Canada un homme qui ne voterait pas des deux mains pour le faire passer, ou pour qu'il eût pu demeurer perpétuellement en vigueur comme règlement, de toutes les questions entre les Etats-Unis et le Canada. Cette mesure a été accueillie par le parti libéral avec des paroles de blâme, bien que ce parti s'arroge maintenant le mérite d'avoir amené un renouvellement de relations amicales. Quand y a-t-il eu, lorsque le parti conservateur était au pouvoir, rupture des relations amicales entre les Etats-Unis et le Canada ? M. Mills disait encore :

Je n'ai pas beaucoup de confiance, à en juger par les traités antérieurs, dans la compétence des hommes d'Etat britanniques, et le différend du territoire de l'Orégon m'empêchera de compter beaucoup sur la modération des hommes d'Etat américains.

Telle est la preuve que je fournis quant à la déclaration du très honorable ministre, à l'effet qu'il était nécessaire d'amener le parti libéral au pouvoir afin d'avoir des arrangements justes et équitables avec ce pays. Le très honorable ministre croit-il que je n'ai pas complètement répondu à sa déclaration, et démontré que, si jamais une attitude fortement hostile aux Etats-Unis a été prise en cette Chambre, elle a été prise lorsque le gouvernement conservateur était à conclure une convention juste, amicale et excellente avec les Etats-Unis, et lorsque cette convention était dénoncée comme un abject abandon des droits et des intérêts du Canada ?

Eh bien ! M. l'Orateur qu'est-il arrivé ? Nous voyons le très honorable ministre lui-même, en dépit de ses violentes dénonciations contre les Etats-Unis par ses amis libéraux, par les chefs qu'il suivait, à peine revêtu du pouvoir, s'élançant dans les bras d'un reporter de Chicago, s'épancher dans son sein et lui dire que ce qu'il veut faire pour prouver son affection aux Etats-Unis, c'est d'adopter ce même traité qui avait été dénoncé en termes si violents par ses amis et ses collègues. Mais je vais citer ses propres paroles pour prouver ce qu'il a dit. Après l'avertissement amical que l'Orateur a bien voulu me donner, je ne dirai pas que c'est faux, mais peut-être me permettra-t-il de dire que c'est inexact. Je prouverai par les propres paroles du très honorable ministre que sa déclaration était inexacte. Le 1er juillet 1897, à un banquet donné à Londres, le très honorable ministre disait :

Je regrette de dire qu'il reste encore trop de causes de froissement entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis. Lorsque je dis que le peuple et le gouvernement de la Grande-Bretagne n'étaient pas à l'abri du blâme—

Il parlait de la guerre civile, et sur ce point, je diffère complètement avec lui.

—cependant, pour toutes les difficultés—